

bpost annonce le versement d'un acompte sur dividende de 1,05 euro brut par action

Le résultat net après impôts de bpost S.A. pour la période de 10 mois prenant fin le 31 octobre 2015 atteint 211,1 millions EUR. Comme annoncé, bpost versera un acompte sur dividende de 210,0 millions EUR, soit 1,05 EUR brut par action le 10 décembre 2015.

La politique appliquée par bpost en matière de dividendes consiste à allouer au minimum 85 % du bénéfice net après impôts de bpost S.A. par le biais de deux paiements scindés, à savoir un acompte sur dividende versé en décembre, sur base du résultat net des 10 premiers mois de l'exercice et un dividende final, après l'assemblée générale des actionnaires, basé sur le résultat net des deux derniers mois de l'exercice.

Le Conseil d'administration a confirmé le 5 novembre 2015 son intention d'atteindre au minimum le même niveau de paiement de dividende que l'année précédente. Par conséquent, le Conseil d'administration a approuvé ce jour le versement d'un acompte sur dividende à concurrence de 85 % de la somme (i) du bénéfice net après impôts de bpost S.A. sur la période des dix premiers mois close le 31 octobre 2015 et (ii) d'un montant de 36,1 millions EUR correspondant à la provision après impôts du plan social Alpha. Compte tenu du résultat net après impôts de bpost S.A. et du résultat du calcul ci-dessus, le Conseil d'administration a approuvé ce jour le versement d'un acompte sur dividende de 210,0 millions EUR, soit 1,05 EUR brut par action.

Acompte sur dividende	
Bénéfice net après impôts de bpost S.A. jan. à oct. 2015 (BGAAP) (1)	EUR 211.063.003,22
Compensation pour la provision Alpha après impôts (2)	EUR 36.077.420,00
Montant total de base : (1) + (2)	EUR 247.140.423,22
Montant théorique du dividende : ((1) + (2)) x 85%	EUR 210.069.359,74
Paiement de dividende, brut et en euros par action	EUR 1,05
Paiement de dividende, brut et en euros	EUR 210.000.991,20

Pour l'octroi d'un acompte sur dividende, bpost a désigné Euroclear Belgium en qualité d'agent de paiement.

Le calendrier pour le versement de l'acompte sur dividende se présente comme suit :

- Date ex-dividende : 8 décembre 2015
- Date d'imputation : 9 décembre 2015
- Date de paiement : 10 décembre 2015

Le 3 décembre 2015, le Conseil d'administration a également confirmé son intention de maintenir le dividende total pour l'exercice 2015 au moins au même niveau qu'en 2014. La décision relative au montant du dividende final sera soumise le 11 mai 2016 à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour approbation.

Le calendrier pour le versement du dividende final se présente comme suit :

- Date ex-dividende : 17 mai 2016
- Date d'imputation : 18 mai 2016
- Date de paiement : 19 mai 2016

Koen Van Gerven, CEO, a déclaré : « *Compte tenu des solides performances réalisées au cours des dix premiers mois de l'année, je suis très heureux de pouvoir annoncer pour la deuxième année consécutive une augmentation de l'acompte sur dividende. Je voudrais remercier tous nos collaborateurs pour leurs efforts consentis tout au long de cette année et je suis persuadé que l'augmentation du dividende renforcera encore la confiance des investisseurs dans notre entreprise.* »

Pour de plus amples informations :

Saskia Dheedene T. +32 2 276 7643

www.bpost.be/bourse

investor.relations@bpost.be